

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 13 octobre 2023

CJ/ENF-ISE(2023)PV02

**COMITÉ EUROPÉEN DE  
COOPÉRATION JURIDIQUE  
(CDCJ)**

**COMITÉ DIRECTEUR POUR LES  
DROITS DE L'ENFANT  
(CDENF)**

**Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant  
dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de  
placement (CJ/ENF-ISE)**

**8<sup>e</sup> Réunion (4-6 octobre 2023, Strasbourg)**

**Rapport de réunion**

[enf-ise@coe.int](mailto:enf-ise@coe.int)  
[www.coe.int/enf-ise](http://www.coe.int/enf-ise)

### **Point 1 : Ouverture de la réunion et bienvenue**

1. La 8<sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE, ci-après « le Comité ») est ouverte par Thomas Knoll-Biermann (Allemagne), président du Comité, qui souhaite la bienvenue aux participants.
2. La liste des participants à la réunion est disponible sur le [site web de la CJ/ENF-ISE](#).

### **Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**

3. Le Comité adopte son projet d'ordre du jour tel qu'il figure en annexe.

### **Point 3 : Déclaration de la présidence et du secrétariat**

4. Le Comité prend note des points de vue exprimés par les bureaux du CDCJ et du CDENF sur le calendrier de l'adoption finale par le Comité des Ministres du projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation parentale. S'il est bien prévu que le CDCJ et le CDENF l'approuvent lors de leur prochaine réunion plénière commune (16 novembre 2023), ils ont estimé qu'il serait souhaitable que le Comité des Ministres adopte ce projet de recommandation conjointement avec le projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de placement à la fin de 2024 comme un seul ensemble, étant donné les liens existant entre les deux recommandations, ce qui coïnciderait également avec l'achèvement des outils de mise en œuvre des deux recommandations.
5. Le Comité prend note principaux résultats et conclusions d'une [étude cartographique sur les modèles pluridisciplinaires et interinstitutionnels de justice adaptée aux enfants dans les cas de violence à l'égard des enfants dans les états membres du Conseil de l'Europe](#). L'étude a été entreprise par la Division des droits de l'enfant du Conseil de l'Europe, dans le cadre de la priorité 4 de la [Stratégie pour les droits de l'enfant](#) (2022-2027), et a été financée par une contribution volontaire du gouvernement islandais dans le cadre de sa présidence du Comité des Ministres. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts plus larges déployés par le Conseil de l'Europe pour promouvoir les modèles de type Barnahus, afin de veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit dûment pris en considération dans les enquêtes et les procédures pénales et d'explorer les opportunités et développer des solutions pour appliquer les principes de Barnahus à tous les contextes où les enfants sont en contact avec le système judiciaire, notamment dans le cadre de procédures pénales, civiles et administratives, en vue d'élaborer des principes généraux pour des centres de justice adaptés aux enfants, inspirés du modèle de pratique prometteuse de Barnahus.
6. Le Comité souhaite la bienvenue à Andrej Del Fabro (Slovénie) en tant que nouveau membre expert du CJ/ENF-ISE suite au retrait de Federica Fiorillo (Italie) de son poste de membre expert du CJ/ENF-ISE. Il souhaite également la bienvenue à Cecilia Cavaceppi nommée par l'Italie pour suivre ses travaux. Il remercie chaleureusement Michel Grangeat, représentant de la Conférence des OING, pour sa coopération constructive et précieuse étant donné qu'il participe à sa dernière réunion.

#### **Point 4 : Elections du/de la Président(e) et Vice-président(e) du CJ/ENF-ISE**

7. Le CJ/ENF-ISE élit par acclamation :

- Thomas Knoll-Biermann (Allemagne) pour un second mandat d'un an en tant que président.
- Stéphanie Hébrard (France) pour un second mandat d'un an en tant que vice-présidente.

#### **Point 5 : Projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les situations de séparation parentale (livrable (1) du mandat)**

8. Le Comité examine le projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation parentale (document CJ/ENF-ISE(2023)07 prov.) et son projet d'exposé des motifs (document CJ/ ENF-ISE(2023)08 prov.) à la lumière des commentaires écrits reçus du CDCJ, du CDENF et de parties prenantes sélectionnées (document CJ/ENF-ISE(2023)06Mos).

##### ❖ Projet de recommandation

9. Après avoir soigneusement examiné tous les commentaires écrits, une attention particulière a été accordée, entre autres, à la nécessité de traiter la violence domestique dans le projet de recommandation, conformément à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) et à l'intérêt supérieur de l'enfant.

10. Le Comité convient d'un texte révisé du projet de recommandation (document CJ/ENF-ISE(2023)07) et charge le Secrétariat d'apporter les modifications rédactionnelles nécessaires avant de le soumettre au CDCJ et au CDENF pour approbation lors de leur réunion plénière conjointe qui se tiendra le 16 novembre 2023.

##### ❖ Projet d'exposé des motifs

11. Après avoir soigneusement examiné tous les commentaires écrits, le Comité convient de supprimer les exemples de pratiques prometteuses des différents pays et, lorsque cela s'avère pertinent, de les intégrer dans les outils de mise en œuvre à élaborer.

12. Le Comité convient d'un texte révisé du projet d'exposé des motifs (document CJ/ENF-ISE(2023)08) et, sous réserve de petites modifications techniques et éditoriales à traiter par le Secrétariat et la consultante, décide de l'envoyer au CDCJ et au CDENF pour adoption lors de leur réunion plénière conjointe qui se tiendra le 16 novembre 2023.

#### **Point 6 : Projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement (livrable (1) du mandat)**

13. Le Comité tient une première discussion sur l'avant-projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement

(document CJ/ENF-ISE(2023)09) en particulier sur son champ d'application. Il invite les membres à envoyer leurs commentaires écrits sur l'avant-projet de Recommandation et son avant-projet d'exposé des motifs (document CJ/ENF-ISE(2023)10, à envoyer par le secrétariat) avant le 20 novembre 2023.

**Point 7 : Échange de vues sur le futur programme de travail et la mise en œuvre des tâches en 2023-2024**

14. Le Comité examine et approuve son programme de travail, son calendrier et ses méthodes de travail révisés pour 2023-2024 (document CJ/ENF-ISE(2023)01rev.), sous réserve de la prolongation de son mandat par le Comité des Ministres jusqu'à la fin de 2024.

**Point 8 : Mise à jour des développements clés et autres événements par les membres et observateurs**

15. Le Comité prend note des informations suivantes fournies par les participants et les observateurs :

- Un webinaire sur « La migration des enfants : le phénomène dans des contextes particuliers » organisé conjointement par le Comité de la société civile sur les droits de l'enfant (CSC-RC) et le Comité sur les droits des personnes migrantes de la Conférence des OING le 17 novembre 2023, et un atelier sur « La protection de l'enfance : comment se déroule la fin du placement des enfants et des jeunes (âgés de 16 à 25 ans) » basé sur des travaux réalisés dans différents pays européens, qui sera organisé par le Comité de la société civile sur les droits de l'enfant (CSC-RC);
- Une mise à jour des activités actuelles du Service Social International (SSI), en particulier un document de plaidoyer « Libérer le potentiel de la Convention Protection de l'enfance de la HCCH dans le traitement des dossiers transfrontaliers » ;
- Une mise à jour des activités en cours de la Commission européenne, en particulier les travaux sur le futur règlement et directive sur la numérisation qui doivent être adoptés d'ici fin 2023 et s'appliquer à la législation de l'UE liée à l'enlèvement d'enfants et à la protection de l'enfance.

**Point 9 : Questions diverses**

16. Aucun

**Point 10 : Date et lieu de la prochaine réunion**

17. Le Comité prend note que la prochaine réunion de CJ/ENF-ISE se tiendra en personne à Strasbourg du 20 au 22 mars 2024.

**Point 11 : Approbation du rapport de réunion**

18. Le Comité adopte le présent rapport par procédure écrite.

**ANNEXE****Ordre du jour  
(4-6 octobre 2023)**

1. Ouverture de la réunion à 9h30	<u>Document de référence</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CJ/ENF-ISE(2023)LoP2</li> </ul>
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux	<u>Documents de travail</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'ordre du jour - CJ/ENF-ISE(2023)OJ2 prov.2</li> <li>• Projet d'ordre du jour annoté - <a href="#">CJ/ENF-ISE(2023)OJ2ANN</a></li> </ul>
3. Communication du Président et du Secrétariat	<u>Documents de référence</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport abrégé de la 100<sup>e</sup> réunion plénière du CDCJ - <a href="#">CDCJ(2023)18</a></li> <li>• Rapport abrégé de la 7<sup>e</sup> réunion plénière du CDENF – <a href="#">CDENF(2023)AR01</a></li> </ul>
4. Elections du/de la Président(e) et vice-président(e) du CJ/ENF-ISE	<u>Documents de travail</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elections du/de la Président(e) - <a href="#">CJ/ENF-ISE(2023)11</a></li> </ul>
5. <b>Projet de recommandation sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans les situations de séparation des parents et son exposé des motifs (livrable (1) du mandat)</b>	<u>Documents de travail</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de recommandation sur l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans les procédures de séparation parentale - CJ/ENF-ISE(2023)07 prov. (<i>restreint</i>)</li> <li>• Projet d'exposé des motifs - CJ/ENF-ISE(2023)08 prov. (<i>restreint</i>)</li> <li>• Compilation des commentaires reçus sur le projet de recommandation et son avant-projet d'exposé des motifs - CJ/ENF-ISE(2023)06 Mos (<i>restreint</i>)</li> </ul> <u>Documents de référence</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de recommandation sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans les situations de séparation des parents – CJ/ENF-ISE(2023)04 (<i>restreint</i>)</li> <li>• Avant-projet d'exposé des motifs - CJ/ENF-ISE(2023)05 (<i>restreint</i>)</li> </ul>

6.	<b>Projet de recommandation sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans les procédures de placement</b> (livrable (1) du mandat)	<u>Documents de travail</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant-projet de recommandation sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans les procédures de placement - CJ/ENF-ISE(2023)09 (<i>restreint</i>)</li> <li>• Avant-projet d'exposé des motifs - CJ/ENF-ISE(2023)10 (<i>restreint</i>)</li> </ul>
7.	<b>Échange de vues sur le futur programme de travail et la mise en œuvre des tâches en 2023 -2024</b>	<u>Document de travail</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme et méthodes de travail - <a href="#">CJ/ENF-ISE(2023)01 rev.</a></li> </ul>
8.	<b>Mise à jour des développements clés et autres événements par les membres et observateurs</b>	
9.	<b>Divers</b>	
10.	<b>Date et lieu de la prochaine réunion</b>	
11.	<b>Approbation du rapport de réunion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de rapport de réunion - CJ/ENF-ISE(2023)PV02 prov.</li> </ul>

### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE GÉNÉRAUX

<a href="#">Termes de référence du CJ/ENF-ISE 2022-2023</a>
Résolution <a href="#">CM/Res(2021)3</a> sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail

### RAPPORTS DE RÉUNION

<a href="#">CJ/ENF-ISE(2022)15</a>	Rapport sur l'audition des parties prenantes
<a href="#">CJ/ENF-ISE(2023)PV1</a>	Rapport de la 7 <sup>e</sup> réunion du CJ/ENF-ISE
<a href="#">CJ/ENF-ISE(2022)PV2</a>	Rapport de la 6 <sup>e</sup> réunion du CJ/ENF-ISE
<a href="#">CJ/ENF-ISE(2022)PV1</a>	Rapport de la 5 <sup>e</sup> réunion du CJ/ENF-ISE
<a href="#">CJ/ENF-ISE(2021)PV2</a>	Rapport de la 4 <sup>e</sup> réunion du CJ/ENF-ISE
<a href="#">CJ/ENF-ISE(2021)PV1</a>	Rapport de la 3 <sup>e</sup> réunion du CJ/ENF-ISE
<a href="#">CJ/ENF-ISE(2020)PV2</a>	Rapport de la 2 <sup>e</sup> réunion du CJ/ENF-ISE
<a href="#">CJ/ENF-ISE(2020)PV1</a>	Rapport de la 1 <sup>ère</sup> réunion du CJ/ENF-ISE
<a href="#">CDCJ&amp;CDENF/Bu(2021)PV1</a>	Rapport de la 2 <sup>ème</sup> réunion conjointe des Bureaux CDCJ et CDENF

### TRAVAUX PRÉPARATOIRES

<a href="#">Étude de faisabilité d'un instrument juridique sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant en cas de séparation parentale</a>
<a href="#">Étude de faisabilité d'un instrument juridique relatif à la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de droit interne engagées par les autorités publiques pour limiter les responsabilités parentales ou placer un enfant en foyer</a>

- Intérêt supérieur de l'enfant et droits de l'enfant en cas de séparation des parents - instruments internationaux et européens pertinents - [CJ/ENF-ISE\(2020\)INF2Rev1](#)
- Intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement - instruments internationaux et européens pertinents - [CJ/ENF-ISE\(2020\)INF3](#)

### **Jurisprudence CEDH**

[Plateforme de partage des connaissances de la CEDH](#) (CEDH-KS)

[Droit de l'enfant d'être entendu dans les procédures internes en matière familiale](#) (10/01/2022)

[Guide sur l'article 8 CEDH](#) (28/02/2023)